

M. LEGROS A. : L'affaire n° 33 ne figure pas dans notre liasse de documents.

M. GERARD M. : Je suppose que vous ne l'avez pas, vous aussi.

Vous nous demandez donc de nous prononcer sur une affaire que n'avons pas en notre possession.

LE MAIRE : Je ne l'ai pas encore mis aux voix.

M. NATIVEL M. : Nous n'avons pas encore voté.

LE MAIRE : N'anticipez pas.

Je note qu'effectivement le texte de ce rapport ne figure pas dans certaines des liasses qui ont été remises aux Conseillers.

M. GERARD M. : C'est tout à fait du "pigeon vole" !...

M. VICTORIA R. P. : Depuis le 19 mars, c'est vous qui êtes chargé de veiller à contrôler ce genre de chose, qui êtes à notre service.

LE MAIRE : Bien. Cela n'a pas un caractère d'urgence. Nous retirons donc ce dossier de l'ordre du jour. Nous vous le présenterons ultérieurement.

M. GERARD M. : Ne le retirez pas.

M. LEGROS A. : Il faut le voter.

LE MAIRE : Avez-vous le texte de ce rapport ?

M. GERARD M. : Nous ne l'avons pas. Mais, nous l'avons entendu.

LE MAIRE : Nous pouvons vous en remettre quelques exemplaires.

M. LEGROS A. : Il faudrait régulariser. Mais, nous n'en avons pas besoin dans l'immédiat.

M. NATIVEL M. : Souhaitez-vous que je renouvelle la lecture de ce rapport ?

M. LEGROS A. : Non.

LE MAIRE : Il s'agit là d'une petite erreur matérielle.

Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.



Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? (ensemble des Conseillers présents).

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.